

Barème des Prestations

- Honoraires de vente à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE

Jusqu'à 100 000 €

De 100 001 € à 300 000 €

De 300 001 € à 600 000 €

À partir de 600 001 €

HONORAIRES TTC

10 % - minimum forfaitaire de 5 000 € TTC

7 %

6 %

5 %

VIAGER

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge du vendeur

6 %

NUE-PROPRIÉTÉ

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge de l'acquéreur

6 %

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

- Honoraires de mandat de recherche

PRIX D'ACHAT

3.6 % - minimum forfaitaire de 12 000 € TTC

- Honoraires retail à la charge du preneur

LOCATION

Bail Commercial

30 % HT du loyer annuel et Hors Charges

CESSION DE DROIT AU BAIL OU DE FONDS DE COMMERCE

Forfait

Minimum 10 000 € HT

Honoraires

10 % HT du montant de la cession + 30 % HT du loyer annuel et Hors Charges

- Honoraires de location à la charge du locataire

BAIL VIDE OU MEUBLÉ SOUMIS À LA LOI N° 89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail

12 € TTC/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

3 € TTC/m²

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RÉSIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIÉTÉ)

Honoraires

10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Charges

- Honoraires de location à la charge du bailleur

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée

8 % HT (9,60 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises

REALTY DE TILLY NY LLC – 38 rue du General Foy, 75008 Paris - contact@detillyrealestate.com - phone: +33 7 69 51 83 66